

**RESEAU DES ORGANISATIONS PAYSANNES
ET DES PRODUCTEURS AGRICOLES
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST
(ROPPA)**

**Atelier sous-régional
sur la Politique Agricole de l'UEMOA**

**Ouagadougou, (Burkina-Faso)
les 2, 3 et 4 Octobre 2001**

Rapport final

Les 2, 3 et 4 octobre 2001, le Réseau des Organisations Paysannes et des producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) a organisé, à Ouagadougou (Burkina Faso), un atelier sous-régional sur la "**Politique Agricole de l'UEMOA**".

Les travaux de l'atelier qui se sont déroulés dans l'enceinte du siège de l'UEMOA ont été modérés par Monsieur Baba DIOUM. L'atelier a regroupé 80 participants représentant les organisations paysannes et de producteurs agricoles des huit (08) pays de l'UEMOA, de la Gambie et de la Guinée, des départements techniques de l'UEMOA, de la Via Campesina, du Centre Technique de Coopération Agricole de Wageningen et des partenaires au développement de l'Afrique de l'Ouest.

La cérémonie officielle d'ouverture de l'atelier présidée par Monsieur Salif DIALLO, Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture du Burkina-Faso, a été marquée par les allocutions suivantes :

- ✓ Le mot de bienvenue du représentant des organisations paysannes du Burkina Faso,
- ✓ L'adresse du Président du ROPPA qui a rappelé les enjeux pour les OPPA de la Politique Agricole de l'Union ainsi que les étapes franchies pour conduire le processus de réflexion et de proposition des OPPA
- ✓ Le témoignage du Commissaire de l'UEMOA chargé du Développement Rural et de l'Environnement relatif à la volonté, à la disponibilité et aux soutiens de son institution pour impliquer les OPPA dans la préparation de la Politique Agricole de l'Union.

Ouvrant les travaux, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture du Burkina-Faso a réaffirmé le soutien du Gouvernement du Faso aux initiatives des OPPA du fait de la place et des rôles qu'elles jouent dans l'économie et la société ouest-africaine.

Il a encouragé les OPPA à faire le diagnostic de l'agriculture paysanne de l'Afrique de l'Ouest afin que leurs propositions puissent être prises en compte dans la préparation et la mise en œuvre de la Politique Agricole de l'Union.

Pour conclure, il a souligné les fortes contraintes endogènes et exogènes qui limitent la valorisation des potentiels des exploitations familiales et de leurs organisations.

Il a également suggéré aux participants, en tenant compte des contraintes de la mondialisation et des leçons tirées de l'histoire du développement économique et social de la sous-région, de réfléchir aux moyens de mobiliser les sociétés ouest-africaines et de conjuguer les efforts des acteurs nationaux et sous-régionaux de l'Afrique de l'Ouest en vue d'éradiquer la pauvreté.

Les travaux de l'atelier, introduits par un rapport rappelant les étapes du processus de réflexion autonome des OPPA et synthétisant les conclusions des études nationales et des ateliers nationaux, ont été organisés en deux temps :

- ✓ Tout d'abord une discussion du diagnostic de l'agriculture paysanne en Afrique de l'Ouest ainsi que de son insertion dans l'économie mondiale ;
- ✓ Ensuite, la validation des positions et des principes du ROPPA pour soutenir le développement de l'agriculture paysanne, l'étude du rapport de l'UEMOA sur la Politique Agricole de l'Union et l'élaboration des propositions à soumettre à l'UEMOA et aux Etats.

1. DIAGNOSTIC DE L'AGRICULTURE PAYSANNE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET ANALYSE DE SON INSERTION DANS L'ECONOMIE MONDIALE

Deux témoignages ont précédé l'exposé des conclusions sur le diagnostic de l'agriculture paysanne en Afrique de l'Ouest.

José BOVE, responsable paysan français, représentant la Via Campesina, a donné un éclairage sur les politiques agricoles en s'appuyant sur les expériences françaises et européennes. La politique agricole de l'Union Européenne, lors de sa mise en œuvre, visait à assurer la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire de l'Union et des revenus substantiels pour les paysans. Pour atteindre ces

objectifs, l'Europe a mis en place une protection efficace de son marché et aidé fortement son agriculture, soit par un soutien des prix, soit sous forme, aujourd'hui, d'aides directes.

Bien que certains de ces objectifs aient été atteints grâce aux modèles de production développés, la crise qui frappe l'agriculture européenne indique clairement qu'en Afrique l'on devra s'orienter vers d'autres modèles alternatifs garants d'une durabilité des ressources naturelles, des revenus et des valeurs sociales positives.

Cheick Omar TALL, Président du Réseau des Chambres d'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest, a remercié le ROPPA pour l'avoir convié à cet atelier et l'a félicité pour son initiative. Il a souhaité que l'ensemble des organisations représentatives de la profession agricole puissent conjuguer leurs efforts.

Les conclusions du diagnostic de l'agriculture paysanne ont mis en évidence :

- ✓ La très grande prépondérance de l'agriculture paysanne familiale sur toutes les autres formes d'agriculture aux plans de l'emploi, de la création de richesses, des recettes budgétaires et de la gestion des ressources naturelles ;
- ✓ Les fortes capacités de résistance et d'adaptation de l'agriculture paysanne familiale et des exploitations familiales face à la dégradation de l'environnement écologique, de la baisse des prix de leurs produits, de l'insuffisance d'appuis et de services répondant à leurs besoins et de la concurrence déloyale sur leurs marchés nationaux ;
- ✓ Les missions de service public et d'appuis diversifiés des OPFA aux exploitations familiales en dépit de plusieurs handicaps relatifs à la faiblesse de leurs capacités institutionnelles et financières ;
- ✓ Les interventions publiques et privées dont l'efficacité sur les activités productives et le cadre de vie en milieu rural a été souvent faible ;

- ✓ Les marges importantes de progrès et les potentiels de l'agriculture paysanne dans la perspective d'un développement économique et social durable et équitable dont les populations ne pourront tirer parti que grâce, principalement, à de bonnes politiques agricoles nationales et sous-régionale.

L'analyse de l'insertion de l'agriculture paysanne de l'Afrique de l'Ouest dans le monde, a révélé :

- ✓ L'insertion encore peu avantageuse de l'agriculture paysanne de l'Afrique de l'Ouest dans l'économie mondialisée ;
- ✓ Les opportunités que peuvent offrir un espace sous-régional organisé ainsi que la bonne définition de politiques économiques et en particulier une Politique Agricole de l'Union pour une insertion maîtrisée et avantageuse de l'agriculture paysanne dans l'économie mondialisée ;
- ✓ La place et les rôles à jouer par les OPPA autour de questions relatives à une bonne Politique Agricole de l'Union, notamment des systèmes d'échanges et de prix favorables à la viabilité de l'agriculture paysanne ;
- ✓ La nécessité de construire des alliances avec les agricultures, les exploitations familiales et les OPPA d'autres sous-régions et régions du monde.

Les débats qui ont suivi ces interventions ont permis de clarifier les analyses et d'enrichir celles-ci. Ainsi, les participants ont insisté sur les points suivants :

- la productivité de l'agriculture paysanne africaine,
- l'autosuffisance alimentaire,
- les relations entre les différentes agricultures en Afrique de l'Ouest
- les infrastructures publiques pour soutenir la production
- le rôle des OPPA et le renforcement de leurs capacités
- les accords commerciaux et la préservation des intérêts de l'agriculture paysanne de l'Afrique de l'Ouest
- le Tarif Extérieur Commun : un instrument à redéfinir

Tenant compte de ces centres d'intérêt, les participants ont approfondi au sein de deux groupes de travail les thèmes suivants :

- ✓ **L'agriculture paysanne, les politiques agricoles et les organisations paysannes**
- ✓ **L'agriculture paysanne africaine dans le monde**

La mise en commun des résultats des travaux de groupes en plénière a permis de débattre des points suivants :

- La place centrale de l'agriculture paysanne et des exploitations familiales dans les politiques nationales agricoles et la Politique Agricole de l'UEMOA ;
- Une meilleure allocation des ressources publiques en faveur de l'amélioration du cadre de vie des populations rurales ;
- L'importance d'une bonne gestion des ressources naturelles pour garantir une évolution favorable de l'agriculture paysanne ;
- La nature de l'espace sous-régional à soutenir, c'est-à-dire un espace :
 - ouvert, libre, sans entraves et sécurisé pour les acteurs internes de la sous-région
 - solidaire, c'est-à-dire qui corrige les inégalités entre les zones,
 - équitable dans l'accès et l'usage des ressources de la sous-région,
 - orienté vers la souveraineté alimentaire,
 - et protégé de la concurrence déloyale externe : notamment par une hausse du Tarif Extérieur Commun en évaluant son impact actuel sur l'agriculture de la région.
- la clarification du rôle des différents acteurs, notamment des Etats et des OPPA, l'élaboration de stratégies d'alliance et le renforcement des capacités des OPPA.

2. PRINCIPES ET POSITIONS DU ROPPA POUR UNE POLITIQUE AGRICOLE DE L'UNION AU SERVICE D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE DYNAMIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST

Sur la base des rapports des groupes de travail et des débats en plénière, les participants se sont accordés sur les principes et positions suivantes :

A)- Une sérieuse inquiétude quant à l'évolution du contexte économique international

- Après quinze années de "libéralisation" forcée, le bilan économique, social et écologique est négatif,
- Des règles du jeu défavorables et une ouverture qui rendent la compétition inéquitable et condamnent nos agricultures,
- Une urgence : revoir le Tarif Extérieur Commun et prévoir d'autres formes de taxation pour favoriser les revenus et la dynamisation de l'économie rurale régionale.

B)- L'espoir d'une véritable intégration sous-régionale

- L'émergence d'un nouvel "espace politique et économique" et l'espoir d'une société plus juste et d'une économie plus efficace,
- Un espace politique régional qui permet de restaurer la souveraineté politique dans deux domaines : la reconnaissance de la souveraineté économique et le droit à la souveraineté alimentaire,
- Un espace économique régional pour prendre les mesures et mettre en place les instruments d'une protection externe et d'une libéralisation interne,
- La mise au cœur de la réflexion économique la question de la détermination de prix rémunérateurs,
- La conception et la mise en œuvre d'une politique de solidarité territoriale pour éviter que ne se creusent des déséquilibres intérieurs irréversibles.

C)- L'exploitation familiale, unité élémentaire de l'économie, de la société et de la gestion du territoire

L'exploitation familiale est la clé de la prospérité économique, de la solidarité sociale et de la gestion durable des ressources, elle doit être au centre de la politique agricole de l'Union.

D)- Les priorités pour une Politique Agricole de l'Union

Le ROPPA propose à l'UEMOA de retenir pour la Politique Agricole de l'Union les cinq priorités suivantes :

- I. Placer l'agriculture paysanne au cœur de la Politique Agricole de l'Union,
- II. Gérer de manière responsable les ressources naturelles pour pouvoir transmettre aux générations futures un capital de production exploitable,
- III. Favoriser les échanges locaux, nationaux et régionaux des produits agricoles,
- IV. Maîtriser les échanges internationaux,
- V. Renforcer la capacité des acteurs concernés par la Politique Agricole de l'Union et encourager leur engagement mutuel et contractuel.

E)- La participation des OP et la construction des partenariats

- Renforcer l'organisation professionnelle de nos OP pour nous permettre d'assumer efficacement de nouvelles tâches économiques et sociales,
- Proposer un partenariat à tous les acteurs publics, privés et associatifs engagés dans le développement rural,
- Définir les mécanismes et les instances permettant la participation effective et efficace des organisations paysannes à la conception et à la mise en œuvre des politiques agricoles nationales et de la Politique Agricole de l'Union..

3. PROPOSITIONS PAYSANNES POUR LA DEFINITION D'UNE POLITIQUE AGRICOLE DE L'UNION

Deux exposés ont permis d'introduire la réflexion et les débats sur ce point :

- Le premier exposé a présenté les grandes orientations et les propositions contenues dans le rapport officiel relatif à la PAU préparé par l'UEMOA et soumis à la discussion dans les différents pays ;
- Le second exposé a présenté des repères pour un cadre de politique agricole prenant en compte les intérêts de l'agriculture paysanne :
 - mesures de protection nécessaires (préférence communautaire et développement des échanges régionaux),
 - garanties de prix rémunérateurs et stabilisés,
 - amélioration de la gestion de la production,
 - politiques des structures permettant la mise en œuvre d'une politique agricole efficace (politique foncière, politique de financement adaptée à l'agriculture paysanne, systèmes d'informations agricoles et d'appuis-conseils adaptés aux besoins de l'agriculture paysanne).

Ensuite, Monsieur Mamadou CISSOKHO, Président d'honneur du ROPPA, a précisé, du point de vue de l'agriculture paysanne et des exploitations familiales, le cadre dans lequel les propositions des groupes de travail devraient s'inscrire :

- ✓ La compétition entre l'agriculture paysanne de l'Afrique de l'Ouest et les autres agricultures des autres régions du monde, en particulier occidental, est impossible,
- ✓ Les perspectives du marché intérieur sous-régional sont importantes du fait que les bases alimentaires des populations sont constituées, pour l'essentiel, de denrées agricoles exclusivement produites localement,
- ✓ Les profits tirés des exportations et des importations par les Etats ont été plus réinvestis en milieu urbain qu'en milieu rural,
- ✓ Les Organisations Paysannes doivent se mobiliser pour renforcer leurs capacités de négociation afin de se donner les moyens de régler les problèmes intérieurs avant de se positionner sur le marché international,

- ✓ Les propositions concernant la politique agricole de l'Union doivent donner la priorité à la satisfaction des besoins des exploitations familiales.

Après une présentation de son organisation par Monsieur Ibrahima TIEMOGO, représentant le Centre Technique de Coopération Agricole de Wageningen, les rapporteurs des deux groupes ont rendu compte de leurs travaux qui ont été discutés et validés par les participants.

Les observations et propositions des deux groupes de travail sur l'analyse du rapport de l'UEMOA sont convergentes et complémentaires et portent sur les quatre aspects suivants :

- ✓ Les **GRANDS DÉFIS** proposés par le rapport de l'UEMOA ne font pas suffisamment apparaître ceux liés :
 - aux chocs de la mondialisation pour les économies de l'Afrique de l'Ouest,
 - à la reconnaissance et à la mise en œuvre de la souveraineté alimentaire,
 - à la préservation des ressources naturelles, notamment la réduction de la pression foncière et la gestion de l'eau,
 - à la promotion et à la protection des produits locaux.

Concernant le troisième défi « réduire la pauvreté en milieu rural », les participants après en avoir débattu, jugent la formulation insuffisante : il s'agit d'éradiquer la pauvreté en améliorant les revenus des ruraux à travers des prix rémunérateurs.

Les défis définis dans le rapport de l'UEMOA devraient donc être reformulés en comme suit :

- Le défi n°1 : Nourrir la population de la région dans un contexte **de mondialisation**, de forte croissance et d'urbanisation, en réduisant sa dépendance au marché international, ce qui suppose **une protection adaptée**, une mise en valeur du potentiel productif sous-exploité, **la valorisation des produits locaux et le développement des infrastructures**. **L'UEMOA doit reconnaître la**

souveraineté alimentaire comme un droit et la mettre en œuvre.

- Le défi n°2 : Accroître la production agricole de façon durable **en se basant et en développant l'agriculture paysanne**. Ce qui implique une gestion concertée des ressources naturelles qui constituent des « biens publics régionaux », aujourd'hui menacés par une compétition croissante sur les ressources foncières et halieutiques. **La PAU devra notamment mettre l'accent sur la maîtrise de l'eau, la maîtrise du foncier et le maintien de la biodiversité.**
- Le défi n°3 : **Eradiquer** la pauvreté en milieu rural, en améliorant le revenu, **sur la base de prix rémunérateurs et la mise en place d'un système de financement adapté**, et en améliorant le statut des agriculteurs.

- ✓ **LES OBJECTIFS** qui en découlent devront être modifiés en conséquence.

Objectif 1 Réaliser la sécurité alimentaire sur la base de la souveraineté alimentaire reconnue comme un droit.

La réalisation de cet objectif doit se faire en limitant le recours aux importations, en améliorant le fonctionnement des marchés des produits agricoles et en assurant aux consommateurs des prix raisonnables.

Il convient d'appliquer au problème de la sécurité alimentaire un principe élémentaire de *précaution* économique. Compte tenu des incertitudes liées à l'instabilité des cours sur le marché mondial, il paraît en effet plus *raisonnable* de compter sur ses voisins, en développant les complémentarités au niveau régional. **Ceci suppose la mise en place d'une protection efficace, et donc la remise à plat du TEC, une valorisation des produits locaux et le développement des infrastructures.**

Objectif 2 Développer la production agricole en se basant sur l'agriculture paysanne

Sur cette base il s'agit d'améliorer la productivité et la production agricole sur des modes durables, **notamment** en intensifiant la production et en limitant les risques naturels (aléas climatiques, ravageurs et maladies) par une meilleure maîtrise des conditions de production (**gestion de l'eau, maîtrise du foncier et maintien de la biodiversité**).

Le développement et l'appui de l'agriculture paysanne est la voie la plus rationnelle pour parvenir à une augmentation de la production et de la productivité, tout en assurant la pérennité de l'activité et des ressources naturelles.

Objectif 3 : Améliorer les conditions de vie des producteurs, en développant l'économie rurale

Il s'agit ici d'assurer aux producteurs des revenus plus **décentés sur la base de prix rémunérateurs et la mise en place de financement rural adapté**, et de revaloriser le statut des agriculteurs, en renforçant leur participation aux décisions collectives.

✓ Les **AXES PROPOSES** dans le rapport de l'UEMOA devraient également être redéfinis en conséquence. Deux propositions ont été faites à cet effet :

- L'axe 1 « Adaptation des grandes filières et amélioration de l'environnement de la production » deviendrait : **Valorisation et développement de l'agriculture familiale et amélioration du cadre de vie en milieu rural et de l'environnement de la production**

L'adaptation des filières se ferait dans ce cadre et en référence à l'agriculture paysanne.

- L'axe 2 « Construction du marché agricole unique et gestion des ressources communes » doit intégrer la redéfinition nécessaire du TEC permettant le développement de l'agriculture en Afrique de l'Ouest.
- L'axe 3 « Insertion dans le marché mondial et dans la sous-région »

Il s'agit notamment dans ces négociations de défendre le droit à la souveraineté alimentaire et faire reconnaître l'agriculture

paysanne comme la seule option efficace pour le développement de l'agriculture de l'Afrique de l'Ouest.

- ✓ Les **MESURES DE MISE EN ŒUVRE ET LA CONSTRUCTION DES DISPOSITIFS** proposés par le rapport de l'UEMOA devraient être repensées en conséquence.

Trois types de propositions ont été formulées par les participants :

a) Dimensions prioritaires : elles concernent la politique foncière et la politique de gestion des ressources naturelles, la politique de développement des infrastructures en milieu rural, la politique de financement de l'agriculture, la politique de stockage et de conservation, la redéfinition du TEC, la levée au niveau régional des entraves à la libre circulation des biens et des personnes, l'information et la formation des organisations paysannes et de producteurs agricoles. Les rapports des ateliers nationaux précisent les dimensions prioritaires à privilégier selon les contextes nationaux.

b) Redéfinition des dispositifs prévus :

- Construction d'un marché unique régional : la redéfinition du TEC et la mise en œuvre d'une protection efficace est urgente,
- Les systèmes d'information : ils devront être repensés pour d'une part créer un mécanisme de connaissance des exploitations familiales au sein des différents systèmes de production et de suivi de leur évolution, d'autre part pour rendre accessibles aux organisations paysannes et de producteurs agricoles les informations permettant de suivre les grandes négociations en cours, d'en comprendre les enjeux et de faire d'y défendre leurs intérêts,
- Les structures consultatives : les participants proposent de créer une structure consultative sur les exploitations familiales et introduction dans le comité consultatif pour l'adaptation des filières de la question des exploitations familiales concernées par ces filières. Les autres structures consultatives devront être ouvertes aux OP, tant au niveau national que régional.

c) Principes de base :

- impliquer les organisations paysannes et de producteurs agricoles à tous les niveaux des dispositifs,
- renforcer le caractère réciproque des relations entre les différents dispositifs. Un schéma de dispositif a été proposé,
- tendre vers une cogestion des dispositifs prévus par l'UEMOA.

Les participants ont enfin fait un certain nombre de recommandations :

- Le volet relatif à l'agriculture, notamment la production alimentaire, devrait être exclu du champ de compétences de l'Organisation Mondiale du Commerce
- A l'endroit du Comité Exécutif du ROPPA, les participants suggèrent de présenter les analyses et les propositions issues de l'atelier aux autorités de l'UEMOA, en particulier au Président de la Commission.
- Au niveau des pays, les participants exhortent les cadres nationaux d'organisations paysannes et de producteurs agricoles, dès leur retour, de rendre compte le plus largement possible à leurs membres des conclusions et propositions de l'atelier sous-régional. Les cadres nationaux d'organisations paysannes et de producteurs agricoles membres du ROPPA devront aussi rapidement informer leurs autorités gouvernementales afin de favoriser le soutien le plus large possible des Etats aux propositions issues de l'atelier sous-régional.

- Enfin, les participants en appréciant la richesse et la qualité des documents ainsi que des échanges, encouragent le Comité

Exécutif du ROPPA à finaliser l'ensemble des documents et à les diffuser dans les pays afin qu'ils soient des documents de base pour le renforcement des capacités de réflexion et d'action des organisations paysannes et de producteurs agricoles.

Les organisations paysannes et de producteurs agricoles nationales ainsi que le Comité Exécutif du ROPPA ont témoigné de leur satisfaction et de leur gratitude à l'endroit des consultants nationaux qui ont accompagné, dans les pays, les OPPA pour réaliser une étude nationale et un atelier national en vue d'élaborer des propositions pour la Politique Agricole de l'Union.

Le Comité Exécutif du ROPPA a remercié vivement le groupe d'experts africains et étrangers qui ont facilité, durant l'atelier, les échanges entre les participants.

Le Comité Exécutif du ROPPA se réjouit de la mobilisation humaine, financière et technique fournie par l'UEMOA en vue de permettre la bonne tenue des travaux de l'atelier sous-régional. Le Comité Exécutif du ROPPA ainsi que les participants remercient le Président de la Commission, le Commissaire chargé du Développement Rural et de l'Environnement, les cadres et tout le personnel de l'UEMOA pour leur accueil et leur totale disponibilité.

Fait à Ouagadougou, le 4 Octobre 2001

L'Atelier sous-régional